

STREGO Audit - La Rochelle
9 rue Augustin Fresnel
BP 60013
17183 Périgny PDC 1

T : +33(0) 5 46 50 50 60

strego.larochelle@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

ASSOCIATION LES 4 VENTS

Siège social : 2 bis rue des Hérons
17140 LAGORD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

ASSOCIATION LES 4 VENTS

Siège social : 2 bis rue des Hérons
17140 LAGORD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents de l'association,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LES 4 VENTS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'instauration du plan comptable général comme le règlement comptable de référence applicable à toutes les entités tenues d'établir des comptes annuels

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

VI - RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 1^{er} juin 2021

Le Commissaire aux comptes
STREGO AUDIT



Sylvain GUEMANN

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

BILAN - ACTIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	2 261.66	2 261.66		
Autres immobilisations corporelles	68 891.90	45 013.07	23 878.83	33 208.53
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées à des part.	30.24		30.24	30.24
Autres titres immobilisés				
Prêts	850.00		850.00	1 500.00
Autres immobilisations financières	350.00		350.00	350.00
TOTAL (I)	72 383.80	47 274.73	25 109.07	35 088.77
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	8 245.74		8 245.74	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	61 396.60		61 396.60	78 114.71
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	137 109.74		137 109.74	88 296.80
Charges constatées d'avance (3)	59.50		59.50	1 154.84
TOTAL (III)	206 811.58		206 811.58	167 566.35
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	279 195.38	47 274.73	231 920.65	202 655.12
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an				



Association Les 4 Vents
BILAN - PASSIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	18 031.03	18 031.03
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	12 925.50	12 925.50
Autres réserves	37 182.32	37 182.32
Report à nouveau	-16 615.70	-29 307.70
Excédent ou déficit de l'exercice	52 039.23	12 692.00
<i>Situation nette</i>	103 562.38	51 523.15
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	7 372.40	8 985.70
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	110 934.78	60 508.85
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
Provisions		
Provisions pour risques	43 065.11	47 437.89
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	43 065.11	47 437.89
DETTES (I)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 539.44
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 125.12	3 190.90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	53 249.06	53 888.45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 808.61	11 660.26
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	12 737.97	24 429.33
TOTAL (IV)	77 920.76	94 708.38
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	231 920.65	202 655.12
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	77 920.76	94 708.38
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Association Les 4 Vents

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	10 476.00	13 330.00
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	140 735.55	218 328.35
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	418 997.29	418 930.44
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 432.23	971.95
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	64 048.97	1 697.27
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	56 159.32	30 480.96
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	696 849.36	683 738.97
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	116 083.00	179 586.31
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 513.00	10 314.76
Salaires et traitements	376 069.88	349 599.75
Charges sociales	88 408.46	93 844.14
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 251.70	9 401.20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	56 603.72	23 180.12
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	655 929.76	665 926.28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	40 919.60	17 812.69
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		403.13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		403.13

Association Les 4 Vents
COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2.55	144.18
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2.55	144.18
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-2.55	258.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 136.10	2 510.82
Sur opérations en capital	1 613.30	2 816.50
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 372.78	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	11 122.18	5 327.32
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		1 912.14
Sur opérations en capital		8 794.82
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		10 706.96
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	11 122.18	-5 379.64
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	707 971.54	689 469.42
TOTAL DES CHARGES	655 932.31	676 777.42
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	52 039.23	12 692.00
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	4 965.53	2 322.34
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		1 670.24
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	11 122.18	-5 379.64

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

EVENEMENTS IMPORTANTS :

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19.

La pandémie du COVID19 a eu les conséquences suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Diminution de la participation des usagers de 72 535,99 par rapport à l'année 2019,
- Il y a eu recours au chômage partiel,
- Pas de décalage d'échéance de cotisations sociales.

Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels au 31/12/2020 sont établis et présentés conformément aux nouvelles normes comptables issues du règlement ANC n° 2018-06, et applicable aux associations.

Pour l'application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode comptable :

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	3 à 8 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel d'activité	3 à 10 ans
- Matériel bureau-informatique	3 à 8 ans
- Mobilier	5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencés & aménagés const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		2 262		
		Instal. gén., agencés & aménagés divers	9 933		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	30 025 26 426 1 586		922
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	70 232		922
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		30		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		1 850		
		TOTAL IV	1 880		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			72 112		922

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				2 262	
		Ins. gal. agen. amé. div.			9 933	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.			30 025 27 348 1 586	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			71 154	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				30	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			650	1 200	
		TOTAL IV		650	1 230	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				650	72 384	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 262			2 262
Autres immos corporelles					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	4 453	1 722		6 175
	Matériel de transport	7 972	6 098		14 070
	Mat. bureau et informatique, mob.	21 405	2 186		23 591
Emballages récupérables divers		931	246		1 177
TOTAL		37 023	10 252		47 275
TOTAL GENERAL		37 023	10 252		47 275

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Immo. corpor.	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour départ à la retraite a été actualisée par rapport à l'exercice clos au 31/12/2019 et comptabilisée dans les comptes.

La reprise de provision de l'exercice d'un montant de 4 372.78 euros a imputé le résultat de l'exercice clos au 31/12/2020.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	47 438		4 373	43 065
TOTAL II		47 438		4 373	43 065
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		47 438		4 373	43 065
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles			4 373	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

Association Les 4 Vents

ACTIF CIRCULANT

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les créances concernent des opérations à caractère habituel.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	850		850
	Autres immobilisations financières	350		350
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 246	8 246	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	97	97	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 907	1 907	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	53 784	53 784	
	Charges constatées d'avance	60	60	
TOTAUX		65 294	64 094	1 200
Renvois (1)	Montant			
(2)	des			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	650		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des opérations à caractère habituel.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	60
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	60

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir correspondent à des opérations à caractère habituel.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	55 691
Disponibilités	
TOTAL	55 691

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	18 031.03			18 031.03
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	12 925.50			12 925.50
Autres réserves	37 182.32			37 182.32
Report à nouveau	-29 307.70		12 692.00	-16 615.70
Excédent ou déficit de l'exercice	12 692.00	52 039.23	12 692.00	52 039.23
Subventions d'investissement	8 985.70		1 514.50	7 372.40
TOTAUX	60 508.85	52 039.23	26 898.50	110 934.78

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		3 125	3 125		
Personnel & comptes rattachés		24 788	24 788		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		27 925	27 925		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	536	536		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		8 809	8 809		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		12 738	12 738		
TOTAUX		77 921	77 921		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 538			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à des opérations à caractère habituel.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	12 738
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	12 738

CHARGES À PAYER

Les charges à payer correspondent à des opérations à caractère habituel.

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	32 984
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	8 809
TOTAL DES CHARGES À PAYER	41 793

ENGAGEMENTS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 43 065.11 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation

Table de mortalité 2008-2010

Départ volontaire à 62 ans

La provision pour départ à la retraite a été actualisée par rapport à l'exercice clos au 31/12/2019 et comptabilisée dans les comptes.

La reprise de provision de l'exercice d'un montant de 4 372,78 euros a imputé le résultat de l'exercice clos au 31/12/2020.

HONORAIRES COMMISS. AUX CPTES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes dans le cadre de son audit légal s'est élevé à la somme de 4 506 € TTC sur l'exercice 2020.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 506	4 386
Total	4 506	4 386

DIVERS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ET HEURES DE BENEVELAT :

On distingue :

- Les charges supplétives comptabilisées directement et neutralisées par une contrepartie d'exploitation : elles correspondent aux prestations en nature et à la mise à disposition gratuite de biens et services, de personnel. Le montant des charges supplétives s'est élevé à 17 161,72 euros.

- Les heures 36 897,70 euros : le nombre d'heures total de bénévolat est évalué à 1 791 heures, contre 4 709 en 2019, contre 5 084 en 2018, 4 449 en 2017 et 4 130 en 2016.
Ces contributions sont réparties comme suit :

- Pilotage : 500 Heures
- Activité/Ateliers : 245 heures
- Actions collectives familles : 1 046 heures.

FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES :

Par respect des dispositions de la loi du 6 Juillet 2000 et des articles 200.5 et 238 Bis du CGI, les présents comptes font mention de frais engagés par les bénévoles qui ont renoncés expressément à leur indemnisation. les reçus fiscaux ont été établis conformément au CGI.
Ces frais déductibles s'élèvent à la somme de 0,00 euros.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS :

Par exception aux dispositions de la loi 2000-589 du 23 mai 2003 sur le volontariat associatif (article 20), nous portons à votre connaissance le montant des rémunérations des dirigeants cadres salariés ainsi que leurs avantages en nature ne peut être renseigné car il ne concerne qu'une personne.